

---

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 août 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 27 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme, BOUNIOL François, FERREBOEUF Murielle, PRUNET Lucie qui avait donné procuration à CAYLA Didier,

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- 🗳 Hervé DELPIROU est élu secrétaire de séance.
- 🗳 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2024 est approuvé.
- 🗳 Lecture de l'ordre du jour :
  - Travaux voirie route de Cabanes : avenant
  - Missions AMO pour divers travaux bâtiments
  - Eclairage public rue de la grange : demande de subvention
  - Demande de subvention cyclo club du Carladez
  - Devis :
    - Remplacement des chaudières grange Bony et Bruel
    - Remplacement des luminaires des classes de l'école
    - Toiture de l'ancien garage des pompiers
  - Reprise du village vacances : réhabilitation des gîtes
  - DPE des logements communaux : rapports
  - Courriers divers
  - Questions diverses

## I. Travaux de réfection et d'élargissement de la route de Cabanes : Avenant n°1.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise SA SOULENQ est titulaire du marché de travaux de réfection et d'élargissement de la route de Cabanes. Il explique que des travaux complémentaires non prévus initialement sont nécessaires et entraînent des coûts supplémentaires modifiant ainsi le montant initial du marché qui était de 381 677.92€HT.

Madame SALIS Laurence présidente de la commission voirie détaille l'avenant :

Objet de l'avenant : enrochements, éperons drainants, panneaux de signalisation et coupes d'eau.

Montant de l'avenant : 17 364.54€HT

Montant du marché après avenant :

- Marché initial : 381 677.92€HT
- Avenant 1 : 17 364.54€HT
- Soit : 399 042.46€HT (478 850.95€TTC)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## II. Travaux sur divers bâtiments – contrats d'ingénierie avec un économiste de la construction pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire présente les propositions financières de Jérôme RUSSERY, Economiste de la construction (Marcillac 12) pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des travaux que la Commission Bâtiment envisage de réaliser.

⇒ GRADINS PISCINE : le carrelage des gradins est fortement détérioré, cela est dû aux produits utilisés pour le traitement de la piscine. La commission bâtiments avait, dans un premier temps, opté pour la suppression des gradins mais après discussion avec les maîtres-nageurs qui y sont défavorables, la commission a demandé à M. RUSSERY de prendre conseil auprès d'un pisciniste pour voir quels matériaux pourraient être utilisés pour rénover les gradins (en remplacement du carrelage)

- Obtention des devis : 500€HT
- Option pour organisation des travaux : 1 500€HT

Total : 2 000€ HT (2 400€TTC) : la mission est validée

⇒ GRANGE BRUEL : mission dans le cadre de l'isolation du logement n°3

- Obtention des devis : 500.00€HT
  - Option pour organisation des travaux : 1 500.00€HT
- Total : 2 000€ HT (2 400€TTC) : la mission est validée

⇒ ANCIENNE FORGE : mission pour une estimation sommaire des travaux de rénovation du bâti de l'ancienne forge PAGES : La commission bâtiments envisage de réhabiliter l'ancienne forge avec la création d'une salle polyvalente au rez-de-chaussée qui pourrait accueillir l'association « la grande famille » et 1 ou 2 logements au 1<sup>er</sup> étage.

Total : 500.00€HT (600€TTC) : la mission est validée

Monsieur le Maire précise qu'en fonction du coût qu'aura la réhabilitation de ce bâtiment, la commune étudiera la possibilité de confier la rénovation à une association type SOLIHA qui pourrait se charger des travaux, de financer les travaux et qui en contrepartie récupérerait la gestion du bien et les loyers. Un contact sera pris pour évaluer ce qui pourrait être envisagé.

⇒ CHANGEMENT CHAUDIERES : mission pour l'analyse des devis de remplacement de 8 chaudières : chaudières des 4 logements de la Grange Bony, des 3 logements de la grange Bruel et de celle de la salle Bruel.

- Aide au choix des entreprises : 500.00€HT
- Option pour organisation des travaux : 1 500.00€HT
- Total : 2 000€HT (2 400€TTC) : la mission est validée

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les missions.

### III. Travaux de viabilisation de la rue de la grange – éclairage public : demande de subvention au SIEDA.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de viabilisation vont être effectués rue de la grange à Pleau dont notamment la mise en place de l'éclairage public. Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier du SIEDA (350€/lampadaire) selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux	8 400.00 €	Subvention SIEDA	2 800.00 €
		Autofinancement	5 600.00 €
Total	8 400.00 €	Total	8 400.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement ;
- Autorise le maire à déposer la demande de subvention ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur SOULENQ Joseph précise que les travaux de viabilisation des pavillons vont débiter dans la semaine.

La mise en sécurité a été faite pour que les travaux puissent commencer.

#### **IV. Subvention à l'association « Cyclo Club du Carladez »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « CYCLO CLUB DU CARLADEZ » qui sollicite une subvention pour le fonctionnement de l'association qui a pour but d'organiser des sorties vélos pour ses adhérents mais aussi des épreuves cyclistes ouvertes à tous et notamment « les grimpettes du Carladez » avec près de 130 participants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention de 500€ à l'association « CYCLO CLUB DU CARLADEZ »
- Autorise le Maire à verser la subvention de 500 € au compte 65748.

#### **V. Devis :**

1. Monsieur le Maire présente les offres des entreprises consultées dans le cadre du remplacement des chaudières de la grange Bony et de la grange Bruel :

- EURL ROMIEU à Taussac : 24 456.00€
- EURL NTC à Aurillac : 22 066.43€
- EURL BODET à Arpajon-sur-Cère : 28 450.90€

Monsieur le Maire présente le rapport de l'analyse des propositions établi par M. RUSSERY qui indique que les 3 offres sont recevables et conformes aux critères demandés par la Commune.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise NTC à Aurillac, offre économiquement la plus avantageuse et la plus complète.

2. Devis pour le remplacement des luminaires de l'école : remplacement des néons par des leds qui permettra d'avoir un meilleur éclairage et de faire des économies d'énergie :

- Entreprise BESSON électricité : 4 692.00€ TTC
- APPS-ELEC (Nicolas JUSTIN) : 4 708.00€ TTC

Le devis de l'entreprise BESSON électricité est retenu

3. Devis de l'entreprise ANGELVY Matthieu pour la réfection de la toiture de l'ancienne caserne des pompiers : 39 539.04€

Le devis sera revu en début d'année prochaine

#### **VI. Reprise du village de vacances : réhabilitation des gîtes**

Madame DUVAL NOLORGUES Christiane rappelle que la commune est aidée dans son projet de réhabilitation du village de vacances par 2 organismes différents : Aveyron ingénierie et la DDT dans le cadre du programme « village d'avenir ».

Elle rappelle, qu'à l'heure actuelle, il y a 26 bâtiments, 2 logements/bâtiments soit au total 56 gites. Les propositions des 2 intervenants concernant la réhabilitation de ces bâtiments sont différentes :

- Démolition de certains bâtiments, rénovation des autres pour Aveyron ingénierie
- Conservation et rénovation de l'ensemble des bâtiments pour la DDT

Cela perturbe l'avancée du projet, les élus de la commission se sentent déstabilisés.

Pour essayer de satisfaire tout le monde, Monsieur le Maire propose de garder les 26 bâtiments et de faire un seul logement par bâtiment au lieu de 2.

Les élus y sont également favorables, l'idée devra être étudiée.

Une prochaine réunion aura lieu le 9 septembre prochain

Les élus veulent qu'un projet cadré soit défini et arrêté.

## **VII. DPE des 27 logements communaux : rapports**

Monsieur le Maire présente le compte rendu des DPE des 27 logements communaux réalisés par la société SOCOBOIS. Une lettre allant de A à D a été attribuée à chaque logement en fonction de la performance énergétique et climatique :

- Pour les étiquettes A, B, C et D (20 logements) : valeurs convenables, la commune n'a aucune action à faire.
- Pour les étiquettes E (3 logements) : des travaux devront être engagés au 01/01/2034
- Pour les étiquettes F (3 logements) : des travaux devront être engagés au 01/01/2028
- Pour les étiquettes G (1 logement) : des travaux devront être engagés au 01/01/2024

## **VIII. Courriers divers.**

Monsieur le Maire donne lecture de courriers :

- 📧 Courrier de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène concernant l'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire : la commune de Brommat percevra 12 531€ pour 2024
- 📧 Courrier du PNR concernant la définition des zones d'accélération de EnR
- 📧 Divers courriers de remerciements qu'il a reçus de la part de familles de la commune à la suite de décès ainsi que des courriers de remerciements d'associations pour l'octroi des subventions.
- 📧 Courrier de Madame BOUET concernant le bulletin communal

## IX. Questions diverses

- Bilan des concerts organisés au parc du château durant l'été:
  - ↳ peu de monde
  - ↳ beaucoup d'organisation.
  - ↳ tarif des spectacles peut freiner car en plus du prix du spectacle il y a les frais des repas, boissons....
  - ↳ choix de jour (jeudi) serait peut-être à revoir

Les élus suggèrent l'organisation d'un seul spectacle peut-être plus conséquent, gratuit, ou 2 spectacles maximum.

- Madame DUVAL NOLORGUES Christiane :
  - ↳ en réponse à Madame VEYRES Nadine, informe que le nettoyage du commun de Bussières est bien prévu et sera fait au retour des congés de l'agent.
  - ↳ Elle s'occupe d'alimenter la page Facebook de la commune. Il faut donc lui transmettre les infos à diffuser.
  - ↳ La rentrée scolaire sera le 2 septembre. Un pot d'accueil est organisé. 30 élèves feront leur rentrée (15 élèves/classe)
- Madame VEYRES Nadine renouvelle la demande des acquéreurs de la maison HIGONET à Bussières qui souhaiteraient acheter à la commune un morceau de terrain : Monsieur le Maire, Madame DUVAL NOLORGUES Christiane et Monsieur COUDOUEL Pierre ont été sur place, il s'agit d'un bien de section qu'il sera nécessaire de découper. Monsieur le Maire a répondu à la demande : il faudra que les élus et les demandeurs se rendent sur place pour s'entendre sur le découpage (il faut laisser l'accès à la fontaine). Si un accord est trouvé entre les 2 parties, il faudra demander l'accord des habitants puisque ce terrain est un bien de section.
- Madame LABAT BRIEU Christine fait part des remarques qui lui ont été faites par Madame GERMAIN de Cassagnes concernant le fleurissement et l'entretien du village.
- Madame DESBLATS Nicole : remarque d'habitants de Brommat concernant l'alimentation en eau du lavoir qui ne se fait pas : Monsieur le maire précise qu'il faut déboucher la prise d'eau sur le Siniq en amont, les agents le font régulièrement.

Séance close à 22h30

Le Maire,  
Didier CAYLA



Le secrétaire,  
Hervé DELPIROU

